



**COMMUNE DE
RAEDERSHEIM**

République Française
Liberté, égalité, fraternité

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2010**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Guebwiller
Nombre de Conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **12**

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre, à vingt heures quinze,

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 9 novembre 2010 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie **REYMANN, Maire**

PRESENTS :

MM. Yves **LECONTE**, Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes et MM. Christiane **EHRET**, Marie-Paule **THOMAS**, Jean-Claude **BOETSCH**, Sylvain **DESSENNE**, Gilbert **WEISSER**, Madeleine **WIEST**, Jean-Pierre **PELTIER**, Marie-Josée **METHENIER**, Gérard **CLADE**, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

M. Jean-Paul **BEREUTER**, qui a donné procuration à M. Jean-Marie **REYMANN**.

M. Jean-Michel **BEDOUET**, qui a donné procuration à M. Yves **LECONTE**.

Mme Christine **SCHMUCK**, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée **METHENIER**.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal en date du 21 octobre 2010.
2. Indemnité de conseil alloué au Percepteur
3. Attribution d'un bon d'achat au personnel communal
4. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue aux auditeurs et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 21 octobre 2010

Le compte-rendu de la séance du 21 octobre 2010 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est approuvé sans réserve.

2. Indemnité de Conseil allouée au Percepteur

VU l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs Etablissements Publics aux agents des Services Extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal décide par 13 voix pour (dont 2 procurations) et 2 abstentions (dont 1 procuration) :

- ✓ d'octroyer, au titre de l'exercice 2010, une indemnité de conseil au taux de 100% soit un montant de 385,18 €.

Cette indemnité sera versée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera versée à M. Georges TEULIERE, Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal serait favorable à une répartition de la somme à l'ensemble des agents de la trésorerie.

3. Attribution d'un bon d'achat au personnel communal

Il est proposé d'accorder au personnel communal un bon d'achat individuel à l'occasion des fêtes de Noël d'une valeur de 90 € sous la forme d'une carte cadeaux CORA.

Le Conseil Municipal adopte ce point à l'unanimité (dont 3 procurations).

4. Divers

Autorisations d'urbanisme :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal les autorisations d'urbanisme délivrées ou en cours d'instruction pour la période comprise entre juillet 2010 et novembre 2010.

Rencontre avec la MJC Bollwiller :

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal les informations obtenues lors de la rencontre avec le directeur de la MJC Bollwiller qui s'est tenue le mercredi 10 novembre. Il est envisagé que la commune adhère au programme d'animations proposé par la MJC pour les adolescents âgés de 11 à 17 ans.

Cette adhésion représente un investissement d'un montant de 7 670 € (poste animateurs : 4 285 € et fonctionnement : 3 385 €), la Caisse des Allocations Familiales serait susceptible d'allouer une subvention à hauteur de 50% du coût de fonctionnement soit 1 692€, ce qui porterait la participation de la commune à 5 977 €.

Mesdames **Marie-Paule THOMAS** et **Marie-Josée METHENIER** ont assisté à cette réunion et expliquent que les objectifs et le contenu des stages et activités proposés sont autant culturels qu'éducatifs (citoyenneté, addictions,...).

L'ensemble du conseil municipal souhaiterait que l'on puisse connaître le nombre d'enfants qui seraient prêts à suivre ces stages avant d'accorder une participation financière aussi conséquente. Aucun chiffre n'est disponible sur ce point et il reste très difficile à évaluer.

Il est à noter que l'adhésion de la commune aura pour effet que les enfants ne seront plus sur liste d'attentes, comme c'est le cas aujourd'hui et les frais engagés par les parents seront réduits.

Monsieur le Maire propose qu'une réunion d'information soit organisée en présence du personnel de la MJC, des parents et enfants concernés par ces stages et activités. Le conseil municipal pourra se prononcer à l'issue de cette réunion, le nombre de parents et d'enfants ayant assisté pourra être un bon indicateur sur l'intérêt porté par nos habitants sur ce type d'activités.

Subvention à Caroline SAX :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une lettre de remerciement adressée à l'ensemble du conseil par Melle Caroline SAX qui s'était vue accordée une subvention d'un montant de 1 000 € pour la pratique de VTT descente de haut niveau. Elle souhaiterait que la commune puisse à nouveau la soutenir pour la saison à venir.

Le conseil municipal salue le courage et les performances de Melle SAX, **Monsieur le Maire** lui fera part par courrier de la décision du conseil municipal.

Forage du puits d'eau potable :

Un nouveau puits de forage d'eau potable sera réalisé entre Ensisheim et Munchhouse. Les travaux débuteront en février 2011 et s'achèveront en septembre 2011. La qualité de l'eau potable du village sera nettement améliorée.

Rencontre avec la SNCF, la Région Alsace et RFF :

Monsieur le Maire a assisté mercredi 17 novembre à une réunion avec la SNCF afin d'évoquer diverses affaires sur la ligne Mulhouse-Colmar.

Lors de cette réunion, les responsables de la Région Alsace et de la SNCF ont annoncé que la gare de Raedersheim bénéficierait d'arrêts plus fréquents à partir de décembre 2011. (Même arrêts que Merxheim).

Une nouvelle réunion est prévue le lundi 6 décembre 2010 sur place entre le maire, les adjoints et la SNCF.

Monsieur Jean-Claude BOETSCH fait part d'une demande importante des riverains de la rue des Roses pour l'implantation d'un miroir à l'intersection avec la rue de Merxheim.

Monsieur Jean-Claude BOETSCH réitère sa demande sur l'étude de mise en place d'une zone 30 sur la voirie communale.

Monsieur Sylvain DESSENNE rapporte les plaintes adressées par certains riverains sur les dégradations et actes de vandalisme commis récemment et de manière plus générale qui déplorent l'accroissement de ce type de violence dont la commune est le théâtre depuis plusieurs mois.

Madame Marie-Paule THOMAS a été interrogée par plusieurs habitants afin de savoir si les nouveaux conteneurs à poubelles (REOM) seront verrouillés. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que chaque habitant devra, s'il le souhaite acquérir une serrure pour un montant de 32,50 €.

Monsieur Yves LECONTE attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité d'entamer une réflexion sur la sécurisation des passages piétons du village qui ne sont pas satisfaisants en terme d'éclairage et de signalisation, particulièrement de nuit.

Monsieur Gérard CLADE fait part d'une demande importante de personnes qui souhaitent pratiquer le badminton. Il est à noter que les élèves de l'école primaire pratiquent cette activité sportive et en sont ravis. La salle polyvalente dispose déjà du marquage de 7 terrains. L'achat de matériel pour accéder à ce sport représente : 6 poteaux et les filets, pour un coût maximum de 1 570 €.

La pratique de ce sport pourrait faire l'objet d'une création de club ou serait intégrée au Club de Volley.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à l'achat de ce matériel.

Monsieur Gérard CLADE serait favorable à l'acquisition du tableau d'affichage numérique. Renseignement pris, il est précisé que ce dernier représenterait un investissement de 12 000 € environ.

La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le jeudi 16 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 H 55.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Raedersheim, le 18 novembre 2010.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN